

Associations,

Vous souhaitez communiquer sur les manifestations que vous organisez. La commune met à disposition plusieurs supports pour relayer vos informations. La demande doit être adressée à la mairie au minimum 3 semaines avant l'évènement. La commune se réserve le droit ne pas diffuser les informations en cas de contenu inapproprié ou de non-respect du format ou des délais indiqués.

**Support concerné par la demande :**

- Lettre d'information hebdomadaire
- Actualités du site internet – 15 jours d'affichage

**Demandeur** (personne majeure uniquement) :

- Association communale
- Association extérieure

Raison sociale :

Représentée par :

**Contact de l'organisateur de la manifestation :**

Nom :

Numéro de téléphone

Courriel :

Ces coordonnées doivent-elles apparaître dans la publication

- oui
- non

**Date de l'évènement :** \_\_ / \_\_ / \_\_\_\_

**Titre de l'évènement :**

**Descriptif de l'évènement :** (pour la newsletter et les actualités du site uniquement)

Possibilité de joindre une photo ou affiche au format JPEG ou PDF – envoi par messagerie électronique

**Lieu de l'évènement :** (adresse complète)

- Je souhaite recevoir une copie de ma demande par mail
- Je certifie exacts les renseignements contenus dans la présente demande
- Je m'engage à prévenir la mairie par écrit pour toute annulation ou modification de ma demande
- J'ai pris connaissance des mentions relatives au traitement des données personnelles et j'y consens

**RGPD et politique de données**

« Les informations recueillies par la commune de Plouguiel sont nécessaires à l'exécution de mesures précontractuelles. Elles font l'objet d'un traitement aux fins de la gestion des demandes de diffusion d'informations pour le compte d'une association. Les informations seront conservées pendant une durée de 12 mois à compter de l'envoi de ce formulaire. Au-delà de cette durée, certaines informations feront l'objet d'un archivage dans les conditions prévues par les dispositions relatives aux archives publiques. Le destinataire des données est le secrétariat général de la mairie de Plouguiel.

La commune de Plouguiel pourra également être amenée à communiquer les données à caractère personnel aux autorités compétentes afin de répondre à ses obligations légales et réglementaires.

Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la Loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'effacement et de limitation au traitement de vos données.

Vous pouvez exercer ces droits auprès de la mairie de Plouguiel par courrier postal à cette adresse Mairie de Plouguiel Rue de Tréguier, 22220 Plouguiel ou par mail à cette adresse [sg@plouguiel.fr](mailto:sg@plouguiel.fr).

Le délégué à la protection des données de la commune est joignable à l'adresse suivante : [cil@cdg22.fr](mailto:cil@cdg22.fr). Vous pouvez adresser toute réclamation auprès de la CNIL. »

Date et signature du demandeur :